



المملكة المغربية
Royaume du Maroc
رئيس الحكومة
Le Chef du Gouvernement



المرصد الوطني للتنمية البشرية
المركز الوطني للتنمية البشرية
Observatoire National
du Développement Humain

TERMES DE RÉFÉRENCES

RÉFÉRENCE	Consultation n° 07/ONDH/2019
OBJET	Recrutement d'un consultant
TITRE	Contrat de services relatif au volet informatique de saisie, de suivi et de contrôle des données du panel de ménages, vague 2019
PROJET	Enquête Panel de ménages ONDH
LIEU	Rabat

1. Contexte de l'étude

Les enquêtes probabilistes réalisées au Maroc couvrent divers domaines et ont permis de recueillir des données riches et variées permettant de répondre à une partie non négligeable des besoins des utilisateurs. Toutefois, ces enquêtes n'ont collecté que des données transversales parfois répétées mais, souvent, sur des échantillons d'unités statistiques différentes à chaque passage. En fait, elles portent sur la situation actuelle des unités enquêtées et n'incluent pas leurs évolutions dans le temps.

Or, l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH) a pour mission permanente "d'analyser et d'évaluer l'impact des programmes de développement humain mis en œuvre et de proposer des mesures et des actions qui concourent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement humain, notamment dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain" (Cf. Décret n°2-08-394 du 23 Octobre 2008, portant création de l'Observatoire National du Développement Humain).

Il va sans dire que cette mission de l'ONDH ne peut se réaliser que si l'on procède à des analyses basées sur des données fiables provenant d'enquêtes transversales et d'enquêtes longitudinales.

C'est pourquoi l'ONDH a élaboré un "Panel de Ménages" répondant aux besoins sus-indiqués. En effet, ce panel, une fois mis en œuvre, permettra de :

- Collecter des données de grande fiabilité provenant d'échantillons probabilistes représentatifs de l'ensemble des ménages du pays ;
- Réaliser des analyses pertinentes basées sur des données transversales et des données longitudinales des membres de ménages.

2. Objet de la consultation

À noter que ce passage est la 5^{ème} vague du panel I et la 2^{ème} vague du panel II. L'enquête de référence du panel de ménages-ONDH (Vague-1 du Panel I) a été réalisée en 2012 auprès d'un échantillon probabiliste national de 8000 ménages qui vise la représentativité aux niveaux National, Urbain et Rural. L'extension du panel de ménages en 2017 de 8000 ménages supplémentaires permet de fournir des estimations fiables au niveau régional urbain et rural selon le nouveau découpage administratif du Maroc de 12 régions. Ainsi, le 5^{ème} passage de l'enquête panel de ménages 2019 couvre environ 16500 ménages. Les deux panels (I et II) seront gérés d'une façon intégrée lors de l'exécution du passage de 2019 comme l'a été en 2017.

3. Consistance des travaux et tâches du Consultant

Dans le cadre du contrat issu de la présente consultation, le consultant s'engage, en premier lieu, à prendre part à toutes les activités entreprises au sein de l'ONDH qui sont en relation avec cette enquête Panel de Ménages de 2019 (réunions à l'ONDH et avec des partenaires nationaux et internationaux en relation avec le panel de ménages, contribution à l'encadrement des cadres de l'ONDH,...).

Les tâches du consultant sont réparties en 3 phases et porteront sur :

Phase 1 :

- Participation aux travaux de finalisation du questionnaire de la vague 2019;
- Mise en service d'un serveur ftp au sein de l'ONDH qui va héberger l'application de saisie et les données collectées sur le terrain. Ce serveur ftp sera utilisé pour la synchronisation des données via Csprow depuis le terrain vers l'ONDH et la mise à jours de l'application de saisie depuis le serveur vers les contrôleurs et les enquêteurs ce qui permettra un suivi et un traitement centralisé et en temps réel des données collectées;
- Actualisation de la maquette de saisie spécifique au questionnaire adopté pour la réalisation de la collecte des données, selon l'approche CAPI, de la vague 2019 de l'enquête panel ;
- Actualisation des applications : contrôleur et d'export de données sous format SPSS;
- Actualisation des manuels d'instructions des applications informatiques CAPI (enquêteur, contrôleur);
- Veiller sur l'intégration des différents tests de cohérence entre les différents modules pour l'amélioration de la collecte des données de l'enquête panel de ménages ;
- Formation, au profit des experts des BETs retenus concernant les applications informatiques développées par le consultant ;
- Supervision et assistance à la formation qui sera assurée par l'expert informaticien de chacun des BETs (volet informatique) au personnel d'enquête au niveau des BETs;
- Contribution à l'évaluation des rapports de la phase1 de chacun des BET;
- Encadrement des cadres du Pôle Enquêtes et Méthodes à l'administration du serveur ftp et à la maintenance et la mise à jour des applications développées dans le cadre de l'enquête panel et à leur appropriation.

Phase 2 :

Selon les CPS relatifs aux marchés des BETs, la phase 2 concernant la collecte des données par chacun des BET est subdivisée en deux sous-phases :

- Sous-phase 2.1 : Collecte des données de 40% de l'échantillon ;
- Sous-phase 2.2 : Collecte des données des 60% restants de l'échantillon.

Le consultant doit assurer pour chacune des deux sous-phases, les tâches suivantes :

- Suivi quotidien de la réalisation des travaux de collecte et de contrôle des données sur le terrain (applications CAPI) ;
- Finalisation des applications de saisie, de suivi et de contrôle des données, en fonction des difficultés éventuelles qui peuvent être rencontrées durant la collecte et l'apurement des données par les BETs ;
- Vérification des fichiers de données envoyés, au fur et à mesure, par les BETs chargés de la collecte des données et génération continue des messages d'erreurs, le cas échéant, pour que les équipes de terrain puissent les corriger rapidement ;
- Suivi des ménages incomplets, non enquêtés et des déménagements au fur et à mesure, de la collecte des données sur le terrain et génération des fichiers pour leur suivi chaque semaine;
- Suivi et évaluation des travaux de correction des erreurs par les équipes de terrain et la cellule du suivi de chacun des BETs ;
- évaluation de la qualité des données collectées sur le terrain par ménage;

- Mise à la disposition de l'ONDH des fichiers SPSS des données collectées à la fin de chaque semaine permettant un suivi efficace et optimal des travaux de terrain ;
- Supervision informatique, en étroite collaboration avec l'ONDH, des travaux d'apurement des fichiers de données collectées au niveau de chacun des BETs ;
- Maintenance des applications mise en ligne sur le serveur de collecte des données;
- Contribution à l'évaluation des rapports des sous-phases 2.1 et 2.2 de chacun des BETs.

Phase 3 :

- Contribution, en tandem avec l'équipe de l'ONDH, au suivi des travaux d'apurement final des fichiers de données collectées par les Bets;
- Contribution, au siège de l'ONDH et avec les responsables de l'ONDH, aux travaux de préparation des données nécessaires à l'analyse et couplage des données de toutes les vagues du panel 1 et 2 ;
- Contribution à l'évaluation du rapport de la phase 3 de chacun des BETs ;
- Une évaluation de la partie informatique du déroulement du panel de ménages.

4. Documents à livrer par le Consultant

Le consultant est tenu de fournir à l'ONDH les livrables suivants :

Phase 1:

- Les applications développées (enquêteur, contrôleur, cellule de suivi, transfert des données de CSPRO et SPSS leurs manuels d'utilisation ;
- Les fichiers et programmes sources développés pour le transfert des données CSPRO à SPSS, la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain ;
- La partie du manuel d'instructions rédigée par le consultant pour l'utilisation de l'application CAPI (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- le manuel décrivant la démarche de mise en service et de configuration du serveur FTP ainsi que le processus de synchronisation des données de l'enquête panel via Cspro.
- Les applications CAPI développées (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- Les fichiers et programmes sources développés pour la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain ;
- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 1 ci-dessus.

Phase 2 :

Sous-phase 2.1

- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 2 (sous-phase 2.1), ci-dessus ;
- Les fichiers des données des BETs de la phase 2.1 sous formats CSPRO et SPSS;
- Les versions actualisées des applications CAPI développées (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- Les fichiers et programmes sources en versions actualisés pour la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain;
- Un fichier des ménages/individus incomplets ou non enquêtés avec les raisons.

Sous- phase 2.2

- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 2 (sous-phase 2.2), ci-dessus ;
- Les fichiers des données des BETs de la phase 2.2 sous formats CPro et SPSS;
- Les versions finalisées des applications CAPI développées (enquêteur, contrôleur et cellule de suivi) ;
- Les fichiers et programmes sources développés pour l'application serveur, la saisie, le suivi et le contrôle des données sur le terrain (versions finales).
- Un fichier final des ménages/individus incomplets ou non enquêtés avec leurs raisons.

Phase 3 :

- Un rapport détaillé décrivant la réalisation des travaux et tâches spécifiés dans la phase 3 ci-dessus ;
- Les fichiers finaux (CPro et SPSS) avec un identifiant de couplage avec les passages précédents.
- Un chapitre rédigé par le consultant sur l'exécution et l'évaluation des travaux de collecte des données 2019 selon la méthode CAPI.

Tous les rapports et notes devront être soumis à l'ONDH et support papier (en 3 exemplaires) et en format électronique.

5. Délai d'exécution de la consultation

Les travaux et tâches objet de la présente consultation sont étalés sur une période de neuf (9) mois, à partir de la date de signature du contrat comme précisé ci-après :

- La phase 1 : **02 mois**
- La phase 2 : **03 mois** composée de 2 sous phases :
 - Sous- phase 2-1 : **01 mois**
 - Sous- phase 2-2 : **02 mois**
- La phase 3 : **04 mois**

Ce délai ne prend pas en compte les délais que se réserve l'ONDH pour la validation des travaux réalisés.

6. Modalité de paiement

Phases	%
Phase 1	25%
Phase 2	35%
Phase 2.1	20%
Phase 2.2	15%
Phase 3	40%
Total	100%

7. Obligations du Consultant

Le consultant doit veiller au respect des lois et règlements en vigueur au Maroc, et s'engager à exécuter les travaux dans les règles de l'art, selon des normes et des standards professionnels élevés. Elle est tenue notamment de :

- Se conformer aux délais d'exécution cités à l'article 4 ci-haut ;
- Finaliser les applications informatiques avant le lancement des travaux de collectes des données sur le terrain par les BETs ;
- Prendre part aux réunions de validation des instruments d'enquête, en cas de besoin;
- Apporter aux documents et travaux provisoires les modifications demandées suite aux procédures de suivi, de concertation ou d'approbation.

8. Obligations de l'ONDH

L'ONDH doit veiller au bon déroulement des travaux de réalisation de l'étude. A cet effet, il mettra à la disposition de la consultante une copie des documents de référence de cette étude, le planning prévisionnel des activités de celle-ci, ainsi que toute documentation ou information disponible dans ses services et ayant un rapport direct avec l'étude envisagée ou pouvant servir son objet.

Il facilitera également les contacts qui seront jugés utiles tant avec les BET chargés de la collecte des données qu'avec toute autre partie qui pourrait servir l'étude.

9. Secret professionnel

Le consultant(e), est tenu d'observer pendant la durée du contrat comme après son expiration la discrétion la plus absolue à l'égard de tout fait, information et document dont elle a eu connaissance en raison de l'exercice de sa mission, sauf s'elle est autorisée, par écrit, par l'ONDH. Elle se déclare à cet égard obligé par la réglementation en vigueur en matière de secret professionnel.

10. Appropriation des résultats

Les résultats des prestations de service du consultant(e), quelle que soit leur forme, seront la propriété exclusive de l'Observatoire National du Développement Humain (ONDH).

11. Profil du consultant (e) :

Le/la candidat (e) doit répondre au profil suivant :

- Haut niveau universitaire (bac + 5 minimum) dans le domaine des systèmes d'information ;
- Justifier d'une expérience confirmée dans la réalisation de missions similaires ;
- Une bonne maîtrise des techniques d'enquêtes, socio-économiques, de saisie des données, d'apurement des fichiers et de compilation des bases de données d'enquêtes auprès des ménages ;
- une expérience confirmée dans le développement des applications CAPI ;

- Avoir une bonne connaissance et une maîtrise des questions relatives à la gestion informatique des panels des ménages ;
- Maîtrise de la langue française, la langue anglaise et/ou arabe est un atout.

La sélection du consultant sera effectuée conformément aux critères mentionnés ci-dessous.

12. Profil du consultant (e) :

Le dossier de candidature doit être composé de :

1. Un CV reflétant le profil du candidat ;
2. Une Note de compréhension de la mission ;
3. une proposition de l'offre financière.

13. Dépôt des dossiers de soumission

Les candidats(es) intéressés(es) par cette consultation voudront bien adresser leur demande à l'ONDH, sis Complexe Administratif de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Éducation-Formation - Imm A2 - Avenue Allal El Fassi - Madinat Al Irfane – Rabat, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **mecifi@ondh.org.ma**

Le dernier délai de dépôt ou d'envoi des candidatures est le **12/11/2018 à 12H00**.

Fait à **Rabat** le 26/10/2018

Signature du Maître d'ouvrage

Pour Le Chef du Gouvernement
et par déléguation
Le Directeur des Affaires
Administratives et Financières

Zine El Abdine BENYOUSSEF